



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 26 décembre 2011

Prix de vente maximum des hydrocarbures A compter du 1^{er} janvier 2012

Rappel :

En application du nouveau mode de fixation des prix mis en oeuvre depuis le 1^{er} décembre 2010, les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du décret n° 1333 du 8 novembre 2010 qui constitue le nouveau cadre de détermination des prix des hydrocarbures.

Il est à rappeler que ce nouveau régime est marqué par le double souci de promouvoir un mécanisme qui permette de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la plus totale transparence sur la formation des prix.

Informations générales au 1^{er} janvier 2012:

La moyenne des cotations a été calculée sur les cotations du 1^{er} au 21 décembre
La moyenne des cours du dollar a été établie à partir des mêmes jours ouvrés.

- ◆ Le prix du sans-plomb augmente de 2 centimes
- ◆ Le gazole baisse de 1 centime
- ◆ La bouteille de gaz augmente de 37 centimes

Sur la période, outre les fluctuations très variables des cotations des trois produits, c'est surtout la dépréciation de l'euro qui influe considérablement sur les prix de vente au 1^{er} janvier 2012.

Voici quelques éléments complémentaires permettant d'apprécier ces variations :

Prix CAF du sans plomb : La cotation est en baisse de -1,71 % (peu de volatilité ce mois-ci avec des prix variant de 113 à 118 \$) . Une baisse qui est sensiblement absorbée par la dégradation de l'euro qui oriente le coût du produit à la hausse au point d'aboutir à un prix CAF de +1,17%, malgré une légère diminution du fret.

Prix CAF du gazole : la cotation est en baisse de 3,90 % et influe suffisamment sur la dépréciation de l'euro pour empêcher une augmentation du prix final (-1 ctes). Le cours moyen (126,55 \$) résulte d'une baisse en fin de période qui a permis de tempérer des cours élevés en début de mois (près de 130\$).

Néanmoins la baisse aurait été plus importante sans cet effondrement de l'euro.

Prix CAF du gaz : La cotation mensuelle a augmenté de 10 \$/T, soit une hausse de 1,23 % (phénomène lié à l'approche de l'hiver en Europe). Après 3 baisses mensuelles consécutives, cette revalorisation de la cotation, combinée à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar (- 2,8 points), conduisent à un prix CAF qui augmente de 4 %. Cette variation de l'euro impacte le prix de la bouteille de gaz à hauteur de 27 centimes sur les 37 centimes de hausse globale.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

CONCLUSION

Ces tarifs applicables au 1^{er} janvier tiennent compte comme à chaque fois de la fluctuation des cours des matières premières de la période concernée et des facteurs internationaux dont l'appréciation/dépréciation du cours de l'euro par rapport au dollar qui, cette fois joue un rôle important dans l'augmentation des tarifs du sans plomb et du gaz particulièrement.

Les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} janvier 2012:

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} décembre 2011	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,55	1,57	+ 1,29%
Gazole (€/litre)	1,26	1,25	- 0,79 %
F.O.D. / GNR / Pétrole Lampant (€/litre)	0,90	0,88	- 2,22 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,80	0,80	-
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,85	0,85	-
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	20,19	20,56	+ 1,83 %

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr



**SECRETARIAT GENERAL
pour les Affaires Régionales**

Saint-Denis, le 26 Décembre 2011

ARRETE N° 2056

réglementant les prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans le département de la Réunion pour le mois de janvier 2012

**Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'article L 410-2 du livre IV du Code de Commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence et le décret n° 2002-689 du 30 avril 2002 fixant ses conditions d'application ;

Vu le décret n° 2010-1333 du 8 Novembre 2010 réglementant les prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans le département de la Réunion et modifiant le décret n°88-1045 du 17 novembre 1988 réglementant les prix de certains produits dans le département de la Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 463 du 29 Mars 2011 fixant la réglementation des prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans le département de la Réunion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1878 du 25 novembre 2011 réglementant les prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans le département de la Réunion pour le mois de décembre 2011 ;

Vu l'avis du Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en date du 23 décembre 2011.

Vu la communication aux membres de l'observatoire des prix et des revenus en date du 26 décembre 2011

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Dans le département de la Réunion, le prix de vente maximal de certains hydrocarbures liquides et du gaz domestique, est fixé comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2012 à 0 H

- SUPER	1,57 €/litre
- GAZOLE	1,25 €/litre
- GAZ BUTANE	20,56 €/la bouteille de 12,5 kg
- PETROLE LAMPANT	0,88 €/ litre
- FIOUL DOMESTIQUE	0,88 €/ litre
- GAZOLE NON ROUTIER	0,88 €/ litre

Article 2 : Le prix de vente maximal du supercarburant et du gazole détaxé, destiné aux professionnels de la mer, est fixé comme suit :

- SUPER CARBURANT 0,80 €/litre
 - GAZOLE 0,85 €/litre

Article 3 : Ces prix de vente maximum se décomposent comme suit :

€/litre	SP	GAZOLE	GAZ 12,5 KG	FOD-GNR-PL	SP Bleu	GAZOLE Bleu
Prix maxi HT des importations	0,5822	0,6252	9,5312	0,6252	0,5822	0,6252
Prix maxi TTC du passage	0,0199	0,0199	3,4933	0,0199	0,0199	0,0199
Prix maximum, TTC, de distribution au stade de gros	1,4619 marge maxi : 0,0958 dont arrondi : 0,0031	1,1419 marge maxi : 0,0903 dont arrondi : 0,0045	18,9741 marge maxi : 5,8269 dont arrondi : -0,0031	0,7719 marge maxi : 0,0816 dont arrondi : -0,0029	0,6919 marge maxi : 0,0849 dont arrondi : -0,0015	0,7419 marge maxi : 0,0917 dont arrondi : 0,0033
Prix maximum, TTC, de distribution au stade de détail	1,5700 marge maxi : 0,1081	1,2500 marge maxi : 0,1081	20,5600 marge maxi : 1,5859	0,8800 marge maxi : 0,1081	0,8000 marge maxi : 0,1081	0,8500 marge maxi : 0,1081

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 1878 du 25 Novembre 2011 est abrogé.

Article 5 : Les Secrétaires Généraux de la Préfecture, les Sous-Préfets des arrondissements de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Benoît, le Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le Colonel Commandant la Gendarmerie de La Réunion, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de la Direction de la Mer Sud Océan Indien, le Directeur Régional des Douanes et Droits indirects de La Réunion et tous agents dûment habilités en matière de prix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

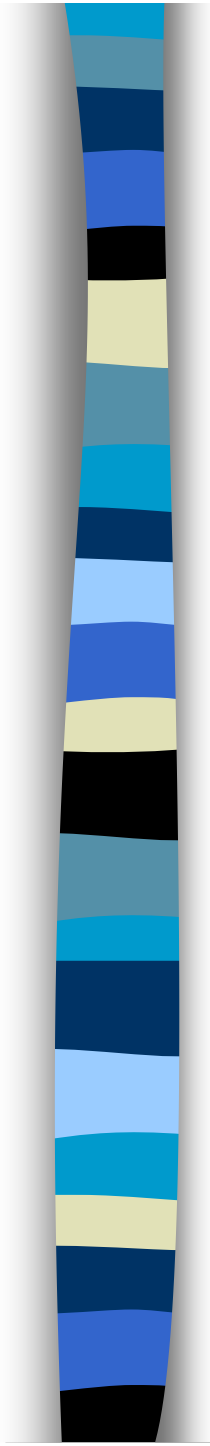
LE PREFET,


 Michel LALANDE



Prix des Carburants

1^o Janvier 2012



**Décret 2010-1333 du 8 Novembre
2010 réglementant les prix des
produits pétroliers et du gaz de
pétrole liquéfié dans le
département de la Réunion**

Rappel des prix Décembre 2011

Libellé du produit	Prix au 1er Novembre	Prix au 1er Décembre
Supercarburant	1,61	1,55
Gazole	1,21	1,26
FOD – GONR – Pétrole Lampant	0,85	0,90
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer	0,84	0,80
Gazole destiné aux professionnels de la mer	0,82	0,85
GAZ Bouteille de 12,5 kgs	20,27	20,19

Evolution des principaux paramètres Sans-Plomb

	Décembre	Janvier	Evolution
Cotation Sans-Plomb (\$/Bbl)	116,96	114,96	- 1,71 %
Euro/\$	1,3626	1,3246	+ 2,79 %
Fret (\$/HI)	2,3594	2,3747	- 1,47 %
Prix CAF (€/HI)	57,5462	58,2186	+ 1,17 %
Fiscalité (€/HI)	74,3270	74,3844	+ 0,08 %
Marge de gros	8,8501	8,8501	-
Marge de détail	10,8109	10,8109	-
Prix consommateur	1,55	1,57	+ 1,29 %



Evolution des paramètres: SUPER Commentaires

- La cotation est en légère baisse de 1,7 %. Peu de volatilité ce mois-ci (113 à 118 \$ d'écart maximum).
- L'euro se dégrade fortement (- 2,8%) et est responsable de la hausse de 2cts du prix du produit : le prix serait resté stable à parité égale.
- Le fret est en diminution, le CEE est en hausse, les frais REACH ne sont plus pris en compte.

Evolution des principaux paramètres Gazole

	Décembre	Janvier	Evolution
Cotation Gazole (\$/Bbl)	131,68	126,55	- 3,90 %
Euro/\$	1,3626	1,3246	+ 2,79 %
Fret (\$/HI)	2,6407	2,6018	- 1,47 %
Prix CAF (€/HI)	63,1811	62,5218	- 1,04 %
Fiscalité (€/HI)	39,6138	39,5650	- 0,12 %
Marge de gros	8,8501	8,8501	-
Marge de détail	10,8109	10,8109	-
Prix consommateur	1,26	1,25	- 0,79 %



Evolution des paramètres: GAZOLE

Commentaires

- Comme pour le supercarburant, la cotation est en baisse mais plus forte (près de 3%).
- Le cours moyen (126,55 \$) résulte d'une baisse en fin de période qui a permis de tempérer des cours élevés en début de mois (près de 130\$).
- L'euro se dégrade fortement (- 2,8%) et limite la diminution attendue. La baisse de la cotation associée à une parité égale auraient fait chuter le prix final de 3 cts.
- Le fret est en diminution, le CEE est en hausse, les frais REACH ne sont plus pris en compte.

Evolution des principaux paramètres Gaz

	Décembre	Janvier	Evolution
Cotation Gaz (\$/TM)	810	820	+ 1,23 %
Euro/\$	1,3640	1,3246	+ 2,79 %
Fret (\$/TM)	190,00	190,00	-
Prix CAF (€/bouteille)	9,1642	9,5312	+ 4,00 %
Prix de passage	3,4933	3,4933	-
Marge de distribution	5,8289	5,8289	-
Marge de détail	1,5859	1,5859	-
Prix consommateur	20,19	20,56	+ 1,83 %

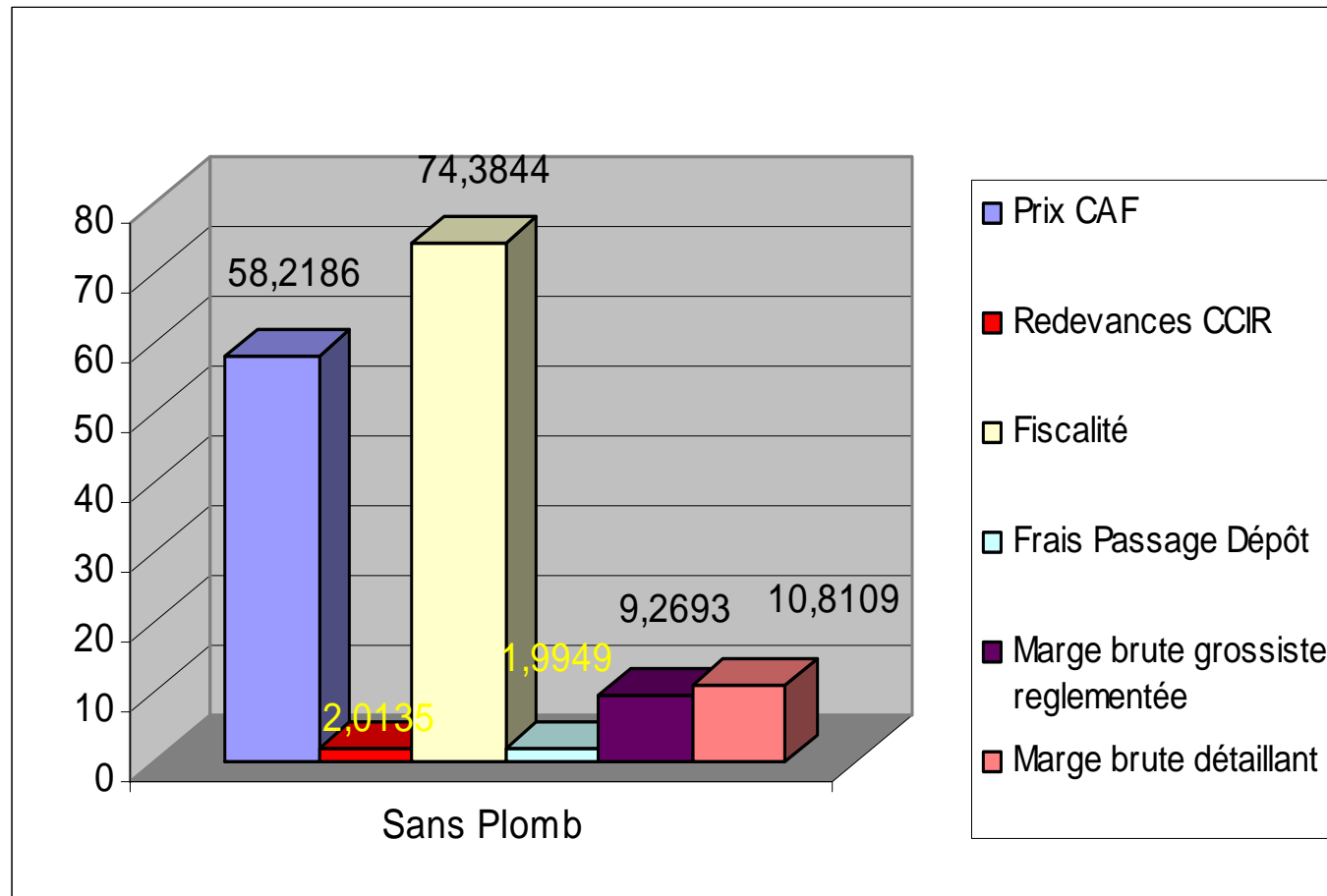


Evolution des paramètres: GAZ

Commentaires

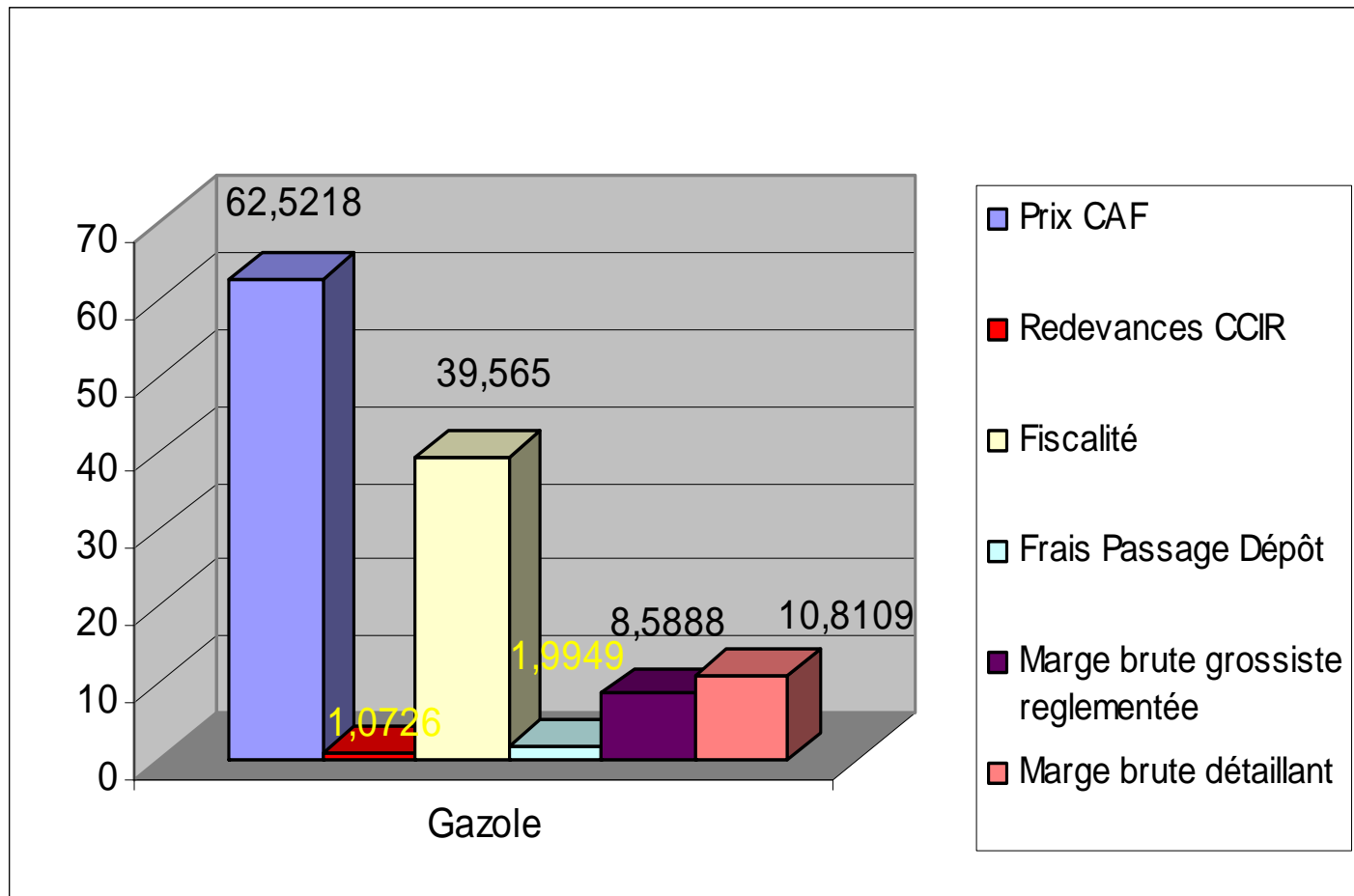
- La cotation mensuelle a augmenté de 10\$, soit une légère hausse de plus de 1 point. C'est un phénomène attendu à l'approche de l'hiver en Europe. Ce paramètre est responsable de 10 cts de hausse.
- L'euro se dégrade et contribue à accentuer la hausse due à l'augmentation de la cotation. Ce seul paramètre est responsable de 27 cts de hausse sur les 37 cts constatés.
- Le fret est stable. Le coût des CEE est en hausse.

Décomposition du prix du Supercarburant



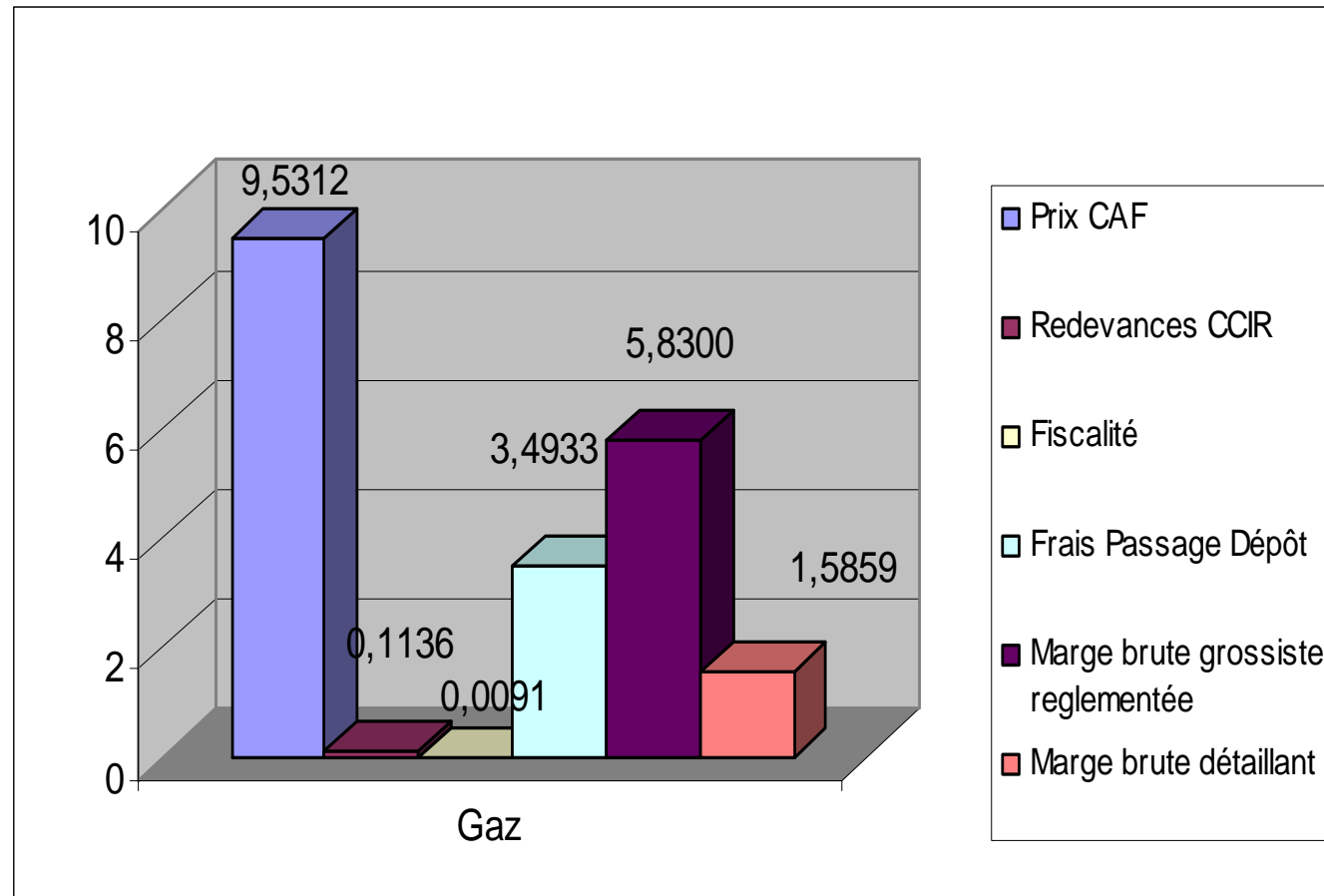
Décomposition du prix du Gazole

(cent €/litre)



Décomposition du prix du Gaz

(€/ bouteille)



Prix des produits pétroliers et gaziers au 1^o Janvier 2012

Libellé du produit	Prix au 1er Décembre 2011	Prix au 1er Janvier 2012	Evolution
Supercarburant	1,55	1,57	+ 1,29 %
Gazole	1,26	1,25	0,79 %
FOD – GONR – Pétrole Lampant	0,90	0,88	- 2,22 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer	0,80	0,80	-
Gazole destiné aux professionnels de la mer	0,85	0,85	-
Gaz Bouteille de 12,5 kgs	20,19	20,56	+ 1,83 %



Commentaires

- Les cotations des carburants sont orientées à la baisse sans grande volatilité. La tendance baissière est plus marquée sur le gazole que sur le supercarburant.
- Le gaz connaît une hausse des cours (+10\$TM)
- La dépréciation de l'euro influe sur les prix final au consommateur : + 2cts pour les carburants et + 27 cts pour la bouteille de gaz pour ce seul paramètre.